



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 35647

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la loi portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 (loi n° 2006-872). En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation n'ait toujours pas été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret n° 2008-1371 portant application de l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation relatif à l'exercice du droit de rétractation lors de l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation a été publié au Journal officiel de la République française le 21 décembre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35647

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9897

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2622